



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

14 janvier 2020

DATE D’AFFICHAGE

14 janvier 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 20

OBJET :

**Cession terrain dans le cadre
du protocole d’accord
transactionnel avec la société
les fils de Mme Géraud**

Pour : 14
Contre : 6
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le 03/02/2020

Publiée le 03/02/2020

Notifiée le 03/02/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt, le 20 janvier à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Yves MARRE, Jaqueline GALEAZZI, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Françoise BOUSSAT, José AZEVEDO, Mauricette FERRAND, Alexa PELAGE, Michelle LUCARIN, Camille CRONIER, Caroline PARATRE, Christine CASIMIR, Hervé FRANEL.

Etaient Absents :

Stéphane LEPECULIER, Mélanie MATHIEU, Guy PETITBON, André RIETZ, Alain DENIMAL, Alain NOURY, Carole DEFFAIN.

Etaient Absents excusés :

Katia MERLEN donne pouvoir à Yves MARRE,
Philippe AUTRIVE donne pouvoir à Camille CRONIER,
Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Claire HERLIN,
Marie-Colette MAHIER donne pouvoir à Jacqueline GALEAZZI,
Isabelle QUESNES donne pouvoir à Mariannick MORVAN,
Lionnel LAFONTAINE donne pouvoir à Ariel SHEPS.

**CESSION TERRAIN DANS LE CADRE DU PROTOCOLE
D’ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE LES FILS
DE MME GERAUD**

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la LOI 2016-1087 du 8 août 2016 – article 157

VU l'article 2044 du code civil modifié par la LOI 2016-1547 du 18 novembre 2016 – article 10 aux termes duquel « la transaction est un contrat par lequel les parties terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître »

VU la délibération n° 2018 XI V du 9 novembre 2018, autorisant le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec la société Les Fils de Mme Géraud et toutes pièces consécutives à cette décision.

VU l'accord de la Sous-Préfète d'Etampes reçu par courrier en date du 19 avril 2019 autorisant la cession d'une parcelle de 80 m².

CONSIDERANT la volonté de conserver l'oratoire du presbytère dans le domaine public,

CONSIDERANT le nouveau plan d'arpentage du Cabinet MARISY (voir annexe 1 et 2) précisant :

- Les parcelles cadastrées AB 768, AB 775 et AB 774 sont fusionnées pour créer une unique parcelle référencée AB 784,
- La parcelle AB 784 devient la parcelle mère pour une division en 3 lots :
 - Lot A1 cadastré AB 785 d'une surface de 59 m²,
 - Lot B cadastré AB 786 d'une contenance de 35 m²,
 - Lot C cadastré AB 787 d'une contenance de 80 m².

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A 14 VOIX
POUR ET 6 CONTRE ,**

DECIDE

D'AUTORISER Madame le Maire à céder le lot C cadastré AB 787 d'une surface totale de 80 m²

D'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette délibération, ainsi que tout avenants ou actes administratifs ultérieur nécessaire à la conclusion de cette transaction.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,

Mariannick MORVAN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION CESSION DE TERRAIN DANS LE CADRE DU PROTOCOLE
TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE DES FILS DE MADAME GERAUD

.....
Date de décision: 20/01/2020

Date de réception de l'accusé 06/02/2020
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 1_6

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20200120-1_6-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2 .2

Urbanisme

Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 6 - deliberation cession de terrain dans le cadre du protocole d accord
transactionnel avec la société des fils geraud.pdf (99_DE-
091-219102324-20200120-1_6-DE-1-1_1.pdf)